

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 08/07/2013

Réception par le Prefet : 08/07/2013

Publication : 12/07/2013



Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CP-2013-7-3-2

Séance du vendredi 5 juillet 2013

PLAN DEPARTEMENTAL DES ITINERAIRES CYCLABLES A779 ENTRETIEN DES ITINERAIRES CYCLABLES ATTRIBUTION NOMINATIVE DE CREDIT

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° 99/I – 301/8 du 26 mars 1999 modifié le 5 octobre 2001, adoptant un nouveau dispositif en matière d'entretien des itinéraires cyclables,
- VU la délibération du Conseil Général n° CG 2011-1-1-4 du 31 mars 2011 relative aux délégations de compétence du Conseil Général à la Commission Permanente,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Décide de valider l'attribution des aides départementales pour un montant total de 21 820 € qui seront prélevées au programme A779, chapitre 65, fonction 621, nature 6568, pour l'entretien courant des itinéraires cyclables des collectivités désignées dans la liste jointe en annexe, au titre des années 2007, 2008, 2009, 2011 ;
- Décide de procéder au versement des subventions suivant les dispositions en vigueur.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté
voix contre
abstentions

Direction des Routes et des Transports

DOSSIERS EXAMINES PAR LA COMMISSION PERMANENTE DU 05 JUILLET 2013

**Entretien itinéraires cyclables
PROGRAMME 2013**

N° Opération	Maître d'ouvrage Libellé de l'opération	Montant forfaitaire
EIC03300	COMMUNAUTE DE COMMUNES DES TROIS FRONTIERES Entretien itinéraires cyclables (2009) Conv. 2/07	15 250,00
EIC03270	ENSISHEIM Entretien itinéraires cyclables (2011) Conv. 82/02	1 934,00
EIC03302	INGERSHEIM Entretien itinéraires cyclables (2007) - Conv. 13/00	2 318,00
EIC03303	INGERSHEIM Entretien itinéraires cyclables (2008) Conv. 13/00	2 318,00
Total		21 820,00